

La Bretagne  
sous la Révolution et l'Empire  
(1789 - 1815)







La Bretagne  
sous la Révolution et l'Empire  
(1789 - 1815)



Roger Dupuy

La Bretagne  
sous la Révolution  
et l'Empire  
(1789 - 1815)

ÉDITIONS OUEST-FRANCE  
13, rue du Breil, Rennes

Extrait de la publication

## **Cartographie**

Roland Neveu, Chrisco, Rennes 2.

### **Photo de couverture**

« Les Chouans », Charles Fortin, musée des Beaux-Arts,  
Lille. Photographie R.G. Ojeda.

ISBN : 978-2-73-735163-1

© Édilarge S.A. – Éditions Ouest-France, Rennes, 2004

## INTRODUCTION

### DONNEES INITIALES ET ENJEUX POLITIQUES

Les particularités démographiques, économiques et surtout politiques de la Bretagne sous l'Ancien Régime expliquent l'intensité dramatique de l'impact révolutionnaire sur la province.

Avec environ 2,2 millions d'habitants et malgré une mortalité croissante depuis 1770, due en particulier aux retombées épidémiques des guerres contre l'Angleterre, la densité du peuplement rural reste une des plus élevées du royaume et la présence massive de ce monde paysan est la donnée majeure de la réalité bretonne. Le réseau urbain, très inégal, y apparaît comme un archipel et le contraste est d'autant plus marqué que les plus importantes de ces villes, sauf Rennes, sont des ports ouverts aux influences extérieures et à la compétition économique. Les Lumières y trouvent un terrain particulièrement favorable d'autant que l'emprise de la noblesse sur la province y développe une contestation bourgeoise que la littérature philosophique confirme dans le bien-fondé de sa protestation politique. Les sessions bisannuelles des états de la province sont les occasions réitérées pour certains députés du tiers état de manifester leur opposition au mode de répartition des impôts, à la mainmise des nobles sur le fonctionnement de cette assemblée et sur les gratifications qu'ils s'octroient à tout propos.

L'autre bastion de la noblesse, la cour de justice du parlement de Rennes, a participé activement à la lutte menée contre la réforme judiciaire imposée par le Premier ministre, Loménie de Brienne, et le chancelier Lamoignon en 1788. Le ministère voulait en finir avec le

droit de remontrance qui permettait aux treize parlements du royaume de s'opposer aux édits fiscaux de la monarchie pour incompatibilité avec le droit coutumier local. Comme ils l'ont déjà fait, les parlements refusèrent d'enregistrer l'édit imposant la réforme, et à Rennes, le commandant de la province, M. de Thiard, fit arrêter plusieurs conseillers, provoquant une violente émotion populaire en faveur des magistrats (2 juin 1788). Par solidarité avec le parlement, une députation de nobles bretons se rendit à Versailles, mais ils furent embastillés avant même d'y arriver.

Devant l'ampleur de la protestation populaire, que ce soit à Paris, à Grenoble ou à Rennes et l'obstination des parlements à refuser l'enregistrement forcé des édits, Louis XVI recula. Il fit appel à Necker pour former un nouveau ministère. Celui-ci choisit la conciliation, les prisonniers furent libérés. A Rennes, en septembre 1788, la ville fut illuminée pour célébrer leur retour et l'on dansa sur les places publiques en l'honneur de ces défenseurs et pères véritables du peuple. La noblesse parlementaire avait ainsi confirmé spectaculairement son rôle de rempart tutélaire de la province contre les appétits fiscaux de la monarchie. Quant au roi, il se résolut, pour obtenir sa réforme fiscale et comme le lui demandaient les parlements, à convoquer les états généraux, la nation devait être consultée pour consentir à l'effort financier qu'on lui réclamait. En Bretagne, comme ailleurs, la victoire de la noblesse de robe débouchait sur une situation politique que chacun des protagonistes, la noblesse et le roi, croyait pouvoir maîtriser en sa faveur. Necker, pour accroître sa popularité, faisait appel à l'opinion, pour l'aider à opérer les réformes souhaitables. Les états généraux ne seraient pas seulement la procédure permettant l'acceptation d'une ponction fiscale accrue, mais aussi l'occasion pour le roi d'améliorer le sort de ses peuples. Le ministre se disait prêt à entendre les suggestions qu'on lui adresserait. L'opinion bourgeoise posa aussitôt le préalable des conditions mêmes de la consultation. Pour plus d'équité, ne fallait-il pas revenir sur le vote par ordre qui favorisait, de fait, les privilégiés ? A partir de l'été 1788, l'opinion publique posa le problème du doublement de la représentation du tiers mais aussi du vote par tête aux états généraux, sans lequel le doublement de la représentation roturière ne signifiait rien.

Ce débat national prit une intensité particulière en Bretagne du fait de la réunion, prévue pour la fin décembre 1788, de la session

bisannuelle des états de Bretagne, pour fixer le montant de la quote-part consentie par la province aux demandes fiscales de Versailles. S'il fallait réformer la composition et le fonctionnement des états généraux, que dire de l'assemblée bretonne ? Rappelons que tout noble breton, âgé de 25 ans et titulaire d'un fief, pouvait siéger aux états de la province et chaque session en voyait plusieurs centaines affluer à Rennes. Le clergé était représenté par une quarantaine de députés, tous nobles, et le tiers état ne disposait, lui aussi, que de quarante-sept députés, représentant les villes de la province et dont beaucoup étaient anoblis ou espéraient l'être dans les meilleurs délais. Certes, on votait par ordre, mais la supériorité numérique de la représentation noble pesait sur les débats et manifestait ouvertement la prétention de la noblesse à monopoliser, de fait et par vocation, la fonction politique dans la province.

La remise en cause par une large partie des élites bourgeoises d'une telle hégémonie atteignit une violence exceptionnelle comme en témoignent les pamphlets qui inondèrent la province à partir de novembre 1788. La session des états de Bretagne apparut comme le prologue symbolique des états généraux. La Bretagne, considérée au XIX<sup>e</sup> siècle comme une terre de tradition, de réaction même car berceau de la chouannerie, commença, en 1789, par être un des hauts lieux du patriotisme, c'est-à-dire du courant favorable aux justes prétentions politiques du tiers état.

Il y eut donc convergence de l'hostilité des paysans à l'encontre de la plupart des droits féodaux dont la manipulation permanente permettait indûment des prélèvements supplémentaires, et de l'exaspération des bourgeois face à l'arrogance d'une noblesse proclamant la nature supérieure de son extraction et la légitimité à la fois historique et naturelle de ses privilèges sociaux et politiques.

Grâce à son alliance avec la paysannerie, l'archipel patriote des villes put discréditer et marginaliser l'influence nobiliaire et obtenir ainsi une députation du tiers état largement favorable aux réformes. Cette députation nombreuse et disciplinée, dominée par plusieurs personnalités de talent, amplifia encore son influence en créant, dès son arrivée à Versailles, un Club breton qui joua un rôle déterminant dans la transformation des états généraux en Assemblée nationale.

En Bretagne même, de nouvelles municipalités patriotes s'attribuèrent les pouvoirs de police du parlement et des commissaires du roi et créèrent des milices patriotes, bientôt baptisées gardes nationales,

pour, à la fois, faire respecter leur décision, en imposer aux possibles violences populaires et prévenir les tentatives de coup de force des privilégiés appuyés par l'armée royale.

La paysannerie régla souvent ses comptes avec le système seigneurial, ne voulut plus acquitter aucun des droits féodaux et accueillit favorablement la création des communes avec leur municipalité élue. Le soutien accordé par le bas clergé à la politique des patriotes favorisa l'acquiescement des campagnes aux décrets de l'Assemblée constituante, du moins jusqu'à la fin de 1790 quand ce même bas clergé se persuada que l'Assemblée, poussée par un complot philosophico-protestant, s'acharnait à abattre, par tous les moyens, l'Eglise dans le royaume de France. Les prêtres rejoignaient ainsi le réquisitoire qu'une partie de l'épiscopat breton avait prononcé contre l'Assemblée constituante dès l'automne 1789. L'obligation, pour briser la protestation, de prêter serment à la Constitution, accentua le revirement des prêtres et contribua fortement au basculement d'une part importante des paysans vers une résistance croissante aux exigences de la nation. La résistance passive se mua en révolte ouverte quand les paysans refusèrent de tirer au sort pour pourvoir à la levée de 300 000 hommes pour faire face à l'extension de la coalition et notamment l'entrée en guerre de l'Angleterre.

Commençait ainsi une guerre civile qui allait durer jusqu'en 1800 et ne cessa qu'avec la répression musclée imposée par Bonaparte et la paix religieuse restaurée par le Concordat de 1801.

Paysannerie, noblesse, clergé, Lumières propagées par le réseau urbain, exigences du pouvoir central et guerre anglaise : toutes les composantes de l'histoire de la province au XVIII<sup>e</sup> siècle continuent de jouer à fond durant la période révolutionnaire, mais les rapports de force ne sont plus les mêmes, la gravité des implications non plus. Il nous faut donc tenter d'évaluer, de façon très classique, les ruptures et les continuités et comprendre les enchaînements qui vont engendrer le stéréotype d'une paysannerie archaïque engoncée dans ses fidélités et donc viscéralement hostile à la révolution. Nous venons de rappeler que ce n'était pas le cas lors des événements du printemps 1789, le contenu des fameux cahiers de doléances en fait foi ainsi que le refus des paroisses rurales de soutenir la noblesse dans le conflit qui l'opposait à la bourgeoisie patriote de l'archipel urbain. C'est dire la violence des affrontements qui ont mis fin à l'engagement patriotique initial mais aussi les limites de la pacification

consulaire et impériale qui n'est pas parvenue à effacer l'héritage contre-révolutionnaire de ces dix années de guerre civile. Violence particulièrement aiguë en Bretagne et donc, pour l'historien, nécessité d'en décrire l'ampleur et de faire toute leur place aux événements révélateurs des résistances rencontrées et des comportements qui en résultèrent. Un bilan démographique et économique doit donc être tenté dans la mesure des connaissances disponibles pour s'efforcer d'apprécier les répercussions sur la ci-devant province de dix années de guerre civile et plus de vingt ans de guerre étrangère, surtout maritime. Qui finalement en a le plus souffert, les espaces spécifiquement ruraux ou l'archipel urbain avec les secteurs économiques qui en dépendaient directement ?

Que s'est-il donc passé en Bretagne pour que noblesse et clergé y aient sans doute, dans la plupart des cantons, plus d'influence sur les paysans en 1815 qu'en 1788 et cela malgré les transformations institutionnelles qui ont renforcé l'influence et la présence effective du pouvoir central ? Enfin ce constat lui est-il particulier ou bien concerne-t-il l'Ouest bocager tout entier et peut-être d'autres régions de l'Hexagone ?



## CHAPITRE PREMIER

### LA MISE EN CAUSE DE L'ANCIEN REGIME EN BRETAGNE (OCTOBRE 1788-JANVIER 1790)

#### UNE POLITISATION PRECOCE DES VILLES ET DES CAMPAGNES

Pour protester contre les sanctions frappant le parlement de Rennes, la commission intermédiaire des états de Bretagne, assurant l'exécution des décisions des états entre les sessions, décida, dès le 20 juin 1788, d'envoyer une députation de douze nobles pour présenter au roi un mémoire justificatif, alors même que le souverain venait de condamner par une lettre solennelle le comportement du parlement et de la commission. Aussi, dès leur arrivée à Paris, les députés sont-ils embastillés. Aussitôt, la même commission désigne une nouvelle ambassade prise dans les trois ordres, mais le roi lui ordonna en chemin de ne pas continuer son voyage. Alors c'est une députation de cinquante-trois membres qu'on envoya à Paris pour y intervenir en faveur des prisonniers tandis que le remplacement de Loménie de Brienne par Necker allait changer la donne et l'attitude du pouvoir. La troisième députation finit par voir le roi à Versailles, le 31 août, puis les prisonniers furent relâchés. Le 23 septembre, on apprit que tous les parlements étaient rétablis et le jour suivant, les cinquante députés bretons vinrent saluer celui de Paris ; ils y furent accueillis par une ovation de la foule et des magistrats : « *Bravo les Bretons ! Chapeau bas pour la députation de Bretagne.* » C'est dire

que les élites politiques de la province étaient déjà fortement impliquées dans les conflits suscités par les difficultés financières de la monarchie et que leur attitude, en particulier celle de la noblesse, apparaissait comme particulièrement énergique. La Bretagne ne s'identifiait donc pas à un sanctuaire de l'archaïsme mais s'imposait comme un modèle de l'engagement politique efficace.

Dans la province elle-même, la satisfaction de la victoire remportée laissa rapidement la place à une appréciation plus lucide des enjeux véritables. La victoire du parlement était évidemment et avant tout celle de la noblesse et les sacrifices financiers qu'exigeait le salut de la monarchie seraient toujours aussi injustement répartis ! Or, Necker, en accordant la convocation des états généraux exigée par les parlements pour limiter l'absolutisme et imposer au roi de partager avec la noblesse la conduite des affaires du royaume, sut retourner la situation. Il fit appel à l'opinion publique, qui était majoritairement celle des élites du tiers état, pour réformer la composition des états généraux et leur fonctionnement afin qu'ils ne soient plus exclusivement aux mains de la noblesse.

Une multitude de faiseurs de projets inondèrent le royaume de brochures et progressivement la polémique se focalisa sur le nécessaire doublement de la représentation du tiers état avec, comme conséquence logique, le vote par tête et non plus par ordre. C'était un coup fatal porté à la prépondérance politique des privilégiés et la perspective d'un nouveau type de monarchie. A court terme, le roi redevenait l'arbitre d'un débat politique radicalisé, ce qui impliquait la nécessité de choisir nettement son camp et d'avoir la volonté de manifester une autorité suffisante pour imposer sa solution, ou plutôt celle de Necker, au camp des aristocrates hostiles à toutes concessions en faveur du tiers état.

Des pamphlets, dont certains financés en sous-main par Necker, se multiplièrent. Parmi eux, *La Sentinelle du peuple* qui fit école et dénonçait, avec une ironie cinglante, les arguments d'une noblesse qui se croyait encore au temps de Philippe le Bel, quand on pouvait impunément sabrer la canaille. La rumeur publique attribuait *La Sentinelle* à Volney qui venait d'acquérir une réelle notoriété, en 1787, par la publication du récit d'un voyage fait en Egypte et en Syrie. Volney, de son vrai nom Constantin-François de Chassebœuf, était né à Craon, dans le Maine, et ce voisinage faisait qu'il connaissait bien la Bretagne. Il vint à Rennes, décidé à dénoncer la vraie

nature du pseudo-patriotisme de la noblesse bretonne, convaincu d'accroître ainsi sa propre popularité et préparer sa candidature comme député de Craon aux états généraux.

Le titre de son pamphlet périodique (cinq numéros) traduisait l'état de quasi-guerre civile qui sévissait désormais à Rennes où le tiers état devait surveiller les agissements de la noblesse pour en déjouer les trames et les ruses. Sentinelle philosophique également car le triomphe de la raison supposait, lui aussi, une vigilance de tous les instants pour dénoncer les idées reçues, les vieux réflexes dictés par l'ordre établi et faire prévaloir les intérêts véritables du peuple.

Dès le premier numéro, en date du 10 novembre 1788, *La Sentinelle du peuple* proclamait la légitimité des exigences du tiers état breton, sa force irrésistible aussi car il était à la fois le nombre et le bon droit. La preuve du complot aristocratique ne tarda pas à être découverte : la sentinelle qui errait dans les rues de Rennes à la nuit tombée surprenait la conversation d'un trio suspect qui commentait les événements de Vizille où les prétendus états du Dauphiné avaient réclamé pour les prochains états généraux le doublement de la représentation du tiers et le vote par tête. Et les conspirateurs de parler de la nécessité de créer une ligue des nobles pour écraser, comme deux siècles auparavant, la canaille et ses exigences intolérables.

Face à la fausseté arrogante de la noblesse, *La Sentinelle* campait la bonhomie corrosive d'une bourgeoisie sûre de son bon droit et qui prétendait agir pour défendre les intérêts de toute la roture, c'est-à-dire du peuple dans sa totalité. Volney anticipait ainsi, de quelques semaines, les arguments développés par Sieyès, en janvier 1789, dans son célèbre pamphlet *Qu'est-ce que le tiers état ?* Le tiers était tout, il était la nation elle-même et devait en prendre conscience. Dès novembre 1788, *La Sentinelle du peuple* exaltait la seule stratégie capable d'imposer les réformes nécessaires : solidarité et unanimité du tiers état.

Au même moment, les patriotes de Nantes avec à leur tête Cottin, un « Américain » qui avait fait fortune à Saint-Domingue, passaient aux actes : il fallait que la députation du tiers aux états de Bretagne s'engageât solennellement à imposer les réformes nécessaires. Dès le 1<sup>er</sup> novembre 1788, le « comité Cottin » adressait à la municipalité de Nantes une requête en ce sens : pas de participation du tiers aux délibérations des états de la province tant que la noblesse et le clergé n'aurent pas consenti à ses « justes demandes ». Le 4 novembre,

ladite municipalité céda à cette pression et adopta un arrêté en onze articles, véritable programme du tiers état breton. Le 6 novembre, municipalité et comité nommèrent douze députés pour porter à Versailles cet arrêté et solliciter du roi la permission de s'assembler pour en délibérer. Mais les éléments conservateurs de la municipalité, dont le maire, Richard de la Pervençhère, se tournèrent vers le parlement de Rennes et en obtinrent, le 18 novembre, une condamnation de « l'arrêté Cottin » et l'interdiction de sa diffusion. Le même jour, le comité Cottin envoyait aux autres villes de la province et aux généraux des paroisses rurales une première circulaire exposant le programme des patriotes et leur demandant d'y adhérer. Enfin, le 2 décembre, à l'hôtel de ville de Nantes, les patriotes s'élevaient en une commune qui déniait à l'ancienne municipalité toute représentativité et demandaient donc au roi son remplacement. Versailles ne répondit à aucune des sollicitations du comité Cottin, mais le 22 décembre, l'ancienne municipalité adopta une déclaration reprenant l'essentiel du programme patriote. Quant à la commune, elle élit six députés extraordinaires qui allaient rejoindre à Rennes la députation traditionnelle de la ville, c'est-à-dire le maire et son adjoint, un sieur Charlot. Le 25 décembre, après des débats houleux, les six commissaires patriotes obtinrent de s'adjoindre à l'ancienne députation pour retrouver, dans les salons de l'hôtel de ville de Rennes, l'assemblée de toutes les députations des villes et des commissaires qui désormais les flanquaient pour s'assurer de leur patriotisme. On y rédigea un texte intitulé *Résultat des délibérations tenues à l'Hôtel de ville de Rennes les 22, 25, 26 et 27 décembre 1788, établissant le vœu des communautés, communes et corporations et formant le cahier des réclamations de l'Ordre du tiers aux états prochains de la province de Bretagne*, véritable manifeste du patriotisme du tiers qui allait servir de référence à beaucoup de généraux de paroisses pour rédiger, trois mois plus tard, leur propre cahier de doléances.

Désormais, c'était à Rennes que l'essentiel du débat politique allait se dérouler, dans un climat de tension extrême qui transparaît, ce même 25 décembre, dans le dernier numéro de *La Sentinelle du peuple* qui s'achevait par un cri d'alarme : si la noblesse s'obstinait à ne rien vouloir céder, une guerre civile pouvait éclater ravageant la Bretagne et le reste du royaume :

« [...] Dans ce danger des Citoyens, voyez le danger de votre Ordre ; en vain il veut se rassembler, pour opposer plus de résistance ; la jeunesse roturière se ligue, et forme des corps volontaires redoutables. On suscite vos paysans contre vous ; et leur donnant en propriété ce qu'ils n'ont maintenant qu'en fermes, ils deviennent vos plus ardens ennemis. Vos châteaux sont incendiés, vos richesses sont dissipées, vos droits féodaux vous sont arrachés ; et vos femmes et vos enfants se trouvent exposés aux insultes de la populace, et aux besoins de la pauvreté... »

C'est dire qu'avant même la rédaction des cahiers de doléances, les stratèges des deux camps envisagent le pire et qu'en Bretagne on était loin du compromis des élites qui prévalait en Dauphiné depuis l'assemblée de Vizille, le 21 juillet 1788, lorsque les 165 nobles qui s'y étaient retrouvés avaient accepté le doublement de la représentation du tiers aux états généraux et le vote par tête. Violence du réquisitoire mais aussi efficacité redoutable de la tactique. En 1925 parut l'étude qu'Augustin Cochin avait réalisée à la veille de la Grande Guerre sur le rôle des sociétés de pensée dans la dynamique conflictuelle qui avait prévalu en Bretagne dès la fin de l'automne 1788. Une poignée de patriotes par le biais des chambres de lecture, des loges maçonniques et du tissu plus diffus des échanges de la vie mondaine, diffusaient bons mots et mots d'ordre qui créaient un climat d'ironie destructrice et d'hostilité déclarée à l'encontre de la noblesse prise au piège de l'exclusion qu'elle avait si longtemps utilisée contre ses adversaires et qui désormais se retournait contre elle.

## LA SESSION DES ETATS DE BRETAGNE : UN PROLOGUE AUX ETATS GENERAUX

L'ouverture des états de Bretagne, le 29 décembre 1788, était donc attendue par les deux camps, l'un et l'autre persuadés que le roi allait se prononcer en sa faveur. Pour remettre à leur place les robins insolents et les étudiants en droit, fer de lance de la contestation bourgeoise, plus de 1 200 nobles ont afflué dans la capitale provinciale. Ils remplissaient la vaste chapelle du couvent des Cordeliers attendant au parlement où se réunissent les états et y découvraient, outre les jeunes bourgeois, la centaine de commissaires envoyés par

les villes principales de la province pour surveiller le patriotisme de la députation traditionnelle du tiers dont elles se méfiaient.

Dès les premières séances, après avoir accordé au roi la part des impositions que ne concernaient pas les augmentations souhaitées, c'est-à-dire le don gratuit et la régie des fermes, la députation du tiers état énonça ses exigences et précisa qu'elle refuserait de contre-signer la pagination du registre des délibérations empêchant ainsi leur retranscription, si la noblesse et le clergé continuaient de faire la sourde oreille à ses légitimes revendications. Ces derniers passant à l'ordre du jour sans entendre les demandes du tiers état, la députation refusa de signer les registres en imposant de fait le boycott annoncé, privant du même coup le roi d'une partie des ressources qu'il attendait encore. Versailles ne pouvait rester silencieux plus longtemps d'autant que le 1<sup>er</sup> janvier 1789, M. le comte de Thiard, commandant de la province, avait averti le roi de la situation et donc, le 3 janvier, un arrêté du Conseil ordonnait la suspension des états de la province pour un mois, confiant à l'évêque de Rennes une mission de conciliation et d'arbitrage tandis que les députés du tiers étaient renvoyés devant leurs commettants pour en obtenir de nouveaux mandats moins radicaux dans leur formulation.

Les députés du tiers s'empressèrent d'obéir mais la noblesse refusa de se soumettre à un arrêté estimé attentatoire à la Constitution bretonne et décida d'occuper la salle des états pour symboliser la continuation d'une session que le roi ne pouvait empêcher. Le 9 janvier, les plus exaltés imposèrent à tous les membres de la noblesse présents aux états le serment « *de demeurer inséparablement liés et unis pour la défense de la Constitution et de la conserver sans céder à des ordres évidemment surpris* ». C'était refuser tout compromis avec les positions du tiers mais c'était aussi s'opposer à un autre arrêt du Conseil du roi, en date du 27 décembre, qui exposait la procédure de convocation des états généraux en prévoyant explicitement le doublement de la représentation du tiers et sans que les états provinciaux interviennent dans la désignation des députés comme l'exigeait la noblesse.

Cet arrêt connu à Rennes dans l'après-midi du 5 janvier y avait provoqué une explosion de joie parmi les partisans du tiers et malgré une température polaire on dansa jusque tard dans la nuit au milieu des illuminations et des feux d'artifice. Ces réjouissances largement partagées par le petit peuple de la ville effaçaient celles qui avaient

Rétablissement de l'ordre et pacification religieuse .....	207
Les préfets .....	209
Les évêques concordataires.....	216
Une police aux ordres et aux aguets, une justice d'exception....	226
Le règne des propriétaires.....	236
Une conscription finalement imposée .....	241
Les prélèvements matériels : réquisitions, contributions et droits réunis.....	244
CHAPITRE VII : QUELQUES BILANS NECESSAIRES : DEMOGRAPHIE, STRUCTURES AGRAIRES ET ACTIVITES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES, CULTURE ET ENSEIGNEMENT .....	249
Démographie et structures agraires .....	250
Grand négoce maritime, autres armements et activités industrielles.....	261
Culture et enseignement.....	275
1814-1815, Restauration et Cent-Jours : une relance partielle de la guerre civile .....	292
CONCLUSION.....	303
BIBLIOGRAPHIE .....	319
INDEX DES NOMS DE PERSONNES .....	325
INDEX DES NOMS DE LIEUX.....	333

**Mise en pages**

Nord Compo, Villeneuve-d'Ascq (59)

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer  
par l'imprimerie Hérissey à Évreux (27)

ISBN : 2.7373.3502.7

Dépôt légal : mai 2004

N° d'éditeur : 4742.01.02.05.04

N° d'imprimeur : 96902

*Imprimé en France*